



liquidation vogica le transporteur demande de payer une 2ème fois

Par **suncris**, le **11/12/2010** à **23:15**

Bonjour,

L'entreprise Couillard, transporteur de Vogica m'a livré une cuisine le 24 août 2010.

Suite à la liquidation de Vogica le transporteur me demande de régler pour la deuxième fois les frais de transport soit 370 euros.

J'ai reçu une première lettre de mise en demeure.

J'ai répondu par recommandé afin qu'ils me fournissent la preuve de l'absence de règlement de Vogica, la lettre de voiture, du montant de livraison convenu entre eux.

Je reçois en réponse un recommandé avec en pièces jointes : une grille tarifaire, un montant global d'impayé de 68225 euros et un certificat de livraison qui d'après eux tient lieu de lettre de voiture sur lequel ne figure pas le montant des frais de livraison.

Ils me demandent de payer dans les 72h avec un échéancier.

Que dois-je faire? Quels sont les risques ?

Merci d'avance.

Cordialement.

Par **Domil**, le **12/12/2010** à **04:35**

<http://www.quechoisir.org/commerce/methode-de-vente-abus/lettre-type-vogica-le-transporteur-reclame-les-frais-de-transport-d-une-commande-deja-livree>

Si la LRAR envoyée correspond au modèle ci-dessous

- vous attendez la convocation au tribunal.
- Vous allez adhérer à Que choisir et discuter avec eux
- Si, un jour, (ce qui n'a rien de sur ni d'impossible), une convocation au tribunal, vous demandez à Que Choisir de vous assister